AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0289
FR0000066755-FS0128

21 février 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HAULOTTE GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 février 2014, complété par un courrier reçu le 20 février 2014, la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited[1] (25 Bank Street, Canary Wharf, Londres, E14 5JP, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients sous mandat, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 février 2014, le seuil de 5% du capital de la société HAULOTTE GROUP, et détenir, pour le compte desdits clients, 1 588 769 actions HAULOTTE GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et 3,26% droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions HAULOTTE GROUP sur le marché.

[1] Contrôlée par la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 31 214 129 actions représentant 48 757 947 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.